

Stratégie de gestion des éléments nutritifs– Aide-mémoire

Étapes-clés pour préparer et administrer votre SGEN

Étapes-clés -SGEN	Liste de vérification	Mes prochaines étapes
1. La SGEN doit être préparée par une personne certifiée	<ul style="list-style-type: none"> ○ Faire appel à un consultant certifié. ○ Obtenir une certification pour préparer sa propre SGEN. 	
2. Fournir une description détaillée de l'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Consulter au préalable l'inspecteur en bâtiment. ○ Préparer une description écrite de l'exploitation. ○ Remplir le formulaire Déclaration de l'unité agricole. ○ Calculer les UN. ○ Élaborer une carte ou un croquis des caractéristiques de l'unité agricole. ○ Faire un croquis de la ferme. ○ Document d'entente. 	
3. Décrire les matières prescrites	<ul style="list-style-type: none"> ○ Décrire les matières prescrites produites ou transférées à l'unité agricole (volume total annuel). 	
4. Présenter des entreposages acceptables pour les matières prescrites et déterminer les distances de retrait	<ul style="list-style-type: none"> ○ Description des installations d'entreposage, incluant la capacité, les dimensions et le type d'entreposage. ○ Calcul détaillé du volume. ○ Distances de retrait par rapport aux caractéristiques vulnérables. ○ Conformité avec la partie VIII des normes de construction et du choix de l'emplacement. ○ Plans pour gérer les écoulements. 	
5. Quantifier et analyser les éléments nutritifs produits et reçus dans l'unité agricole	<ul style="list-style-type: none"> ○ Analyse nutritionnelle de chaque type de matières prescrites indiqué dans la description de l'exploitation. ○ Analyse effectuée dans un laboratoire autorisé du MAAARO. ○ Documentation sur l'emploi d'additifs alimentaires pouvant modifier le fumier (ex. phytase). 	
6. Documenter la destination des matières prescrites	<ul style="list-style-type: none"> ○ Documenter la destination des éléments nutritifs. ○ Documents d'entente. 	

Étapes-clés -SGEN	Liste de vérification	Mes prochaines étapes
7. Développer un plan d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> ○ Décrire les mesures à prendre dans l'éventualité où la stratégie de gestion des éléments nutritifs ne puisse être respectée. 	

Se reporter à la partie 5.2 du Protocole de la GEN et au Règlement de l'Ont. 267/03 pour vous assurer que le contenu de votre SGEN est complet.

Étapes-clés -SGEN	Liste de vérification	Mes prochaines étapes
8. Signature de l'exploitant ou de l'agent autorisé	<ul style="list-style-type: none"> ○ La stratégie ou du plan de gestion des éléments nutritifs doit être signé par l'agriculteur et la personne certifiée qui a préparé la stratégie. ○ Les formulaires de signature sont disponibles à e-forms (ontario.ca/laws) 	
9. Enregistrement de l'unité agricole Note : cette étape s'applique UNIQUEMENT aux fermes produisant >300 UN	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'enregistrement est requis pour certaine exploitation agricole. ○ L'enregistrement doit être conforme à la Partie 8 du Protocole de GEN. ○ L'enregistrement doit être fait en remplissant le formulaire d'enregistrement à cet effet (ontario.ca/laws) 	
10. Approbation du MAAARO Note : cette étape n'est pas requise pour toutes les SGEN	<ul style="list-style-type: none"> ○ Si la SGEN doit être approuvée par le MAAARO, elle peut être soumise selon l'une des façons suivantes : ○ L'imprimé de la SGEN à partir de NMAN ou ○ La soumission de la SGEN pour approbation. 	
11. Gérer l'exploitation conformément à la SGEN	<ul style="list-style-type: none"> ○ Construire les entreposages conformément à la SGEN. ○ Respecter toutes les distances de retrait. ○ Respecter tous les aspects énoncés dans la SGEN. 	
12. Tenir des registres complets et précis	<ul style="list-style-type: none"> ○ Noter la mise en œuvre du plan d'urgence. ○ Noter si les entreposages risquent d'atteindre leur capacité. ○ Noter si les UN augmentent. ○ Tenir des registres sur l'utilisation des entreposages temporaires sur place. ○ Tenir tous les registres requis pour la mise à jour annuelle de la SGEN. 	
13. Se rappeler des déclencheurs de renouvellement	<ul style="list-style-type: none"> ○ La date de renouvellement quinquennal de la SGEN a-t-elle lieu dans les six prochains mois? ○ Mes UN ont-elles augmenté ≥ 300 UN? ○ Suis-je en demande d'un permis de construire? ○ Suis-je en train de construire une lagune en terre? 	

Se reporter à la partie 5.2 du Protocole de la GEN et au Règlement de l'Ont. 267/03 pour vous assurer que le contenu de votre SGEN est complet.

